

Géographie du « vice » à Mexico

Arnaud
Exbalin

Les pulquerías dans la ville illustrée (xviii^e siècle)

Empires, Sociétés, Nations,
Méditerranée Occidentale,
Amérique xv^e-xx^e siècles
(ESNA) Paris X Nanterre
arnaud.exbalin@laposte.net

LES HISTORIENS FRANÇAIS ont longtemps dédaigné l'analyse multiscalaire et l'approche microanalytique a souvent été l'objet de critiques mal justifiées¹. Le microhistorien se perdrait dans les méandres du microscopique et verserait dans le pointillisme. Pourtant, avec Jacques Revel, nous considérons, que « ces vies minuscules participent, elles aussi, à leur place, à l'élaboration de la grande histoire dont elles livrent une version différente, discrète et complexe². »

La réduction d'échelle est à la base d'une histoire sociale renouvelée que l'on appelle, au sens large, l'histoire du quotidien. Ce courant historiographique, dans lequel nous nous situons, ambitionne de répondre aux « fatigues de Clio », c'est-à-dire à l'essoufflement d'une histoire structurale – labrousienne – qui s'étale sur la longue durée et qui privilégie le collectif et le quantitatif. La microhistoire préfère traiter des objets plus petits, se limite à un individu ou à une communauté, s'inspire de l'anthropologie anglo-saxonne en privilégiant l'expérience du terrain. Les acteurs sociaux sont considérés comme des sujets actifs et les représentations collectives, plus que de simples projections mentales, jouent un rôle direct dans la construction des groupes sociaux.

Cependant, notre propos ne se limite pas à étudier un phénomène urbain (les débits de boisson au sein d'un espace policé) à la seule échelle « micro » mais bien à faire varier les échelons d'observation, selon un jeu d'emboîtement entre le « macro », le « meso » et le « micro ».

Que se passe-t-il à l'articulation entre les échelons d'observation ? Lorsque l'on change d'échelle, est-ce que ce sont uniquement les détails qui changent (« effet de zoom ») ou, bien plus, la nature de l'objet observé ? En histoire, quel est l'intérêt de combiner échelle spatiale et échelle temporelle ? Enfin, que nous apprend la confrontation entre les deux extrêmes du spectre scalaire (échelle « micro » et échelle mondiale)³ sur les logiques politiques qui orientent la gestion d'un territoire ?

Ces interrogations d'ordre méthodologique s'appliquent particulièrement bien au cas des villes de l'empire espagnol dont la gestion complexe relevait à la fois de la monarchie (le roi et le Conseil des Indes à Madrid), des représentants du roi au sein des colonies (le vice-roi et l'Audience) et des autorités municipales chargées de veiller au bon ordre des villes (*ayuntamiento* et la Junte de police). Cette superposition de compétences à différents paliers géographiques est à la source de nombreux conflits d'autorité, chaque échelle obéissant à des logiques propres.

Dans ce cadre, la surveillance policière des débits de boisson dans la ville de Mexico à l'époque coloniale peut nous fournir un terrain d'observation privilégié. En effet, la police – entendue au sens large de bonne gestion d'un territoire urbain – utilise elle-même le changement d'échelle comme instrument d'une surveillance rapprochée.

Les *pulquerías* sont des débits de pulque⁴. Elles sont la plaie des autorités coloniales. Dans les représentations, elles apparaissent à la fois comme des lieux de mauvaise vie⁵ et comme des viviers de sédition, en particulier après le traumatisme de 1692. En effet, les autorités de

la ville de Mexico ont alors considéré que la révolte qui avait entraîné la destruction du Palais royal – mis à feu comme d'autres symboles du pouvoir – avait pris racine dans l'ivresse populaire des *pulquerías*⁶. Elles étaient alors interdites par la municipalité, mesure de courte durée (1692-1697) à laquelle s'opposa le roi, conscient des intérêts fiscaux du *Ramo de Pulque de la Hacienda Real*. C'est d'ailleurs pour ces raisons qu'elles furent systématiquement recensées et cartographiées à partir de la deuxième moitié du xviii^e siècle, aussi bien à l'échelle de la ville tout entière qu'à celle du quartier et des petites places, dessinant en filigrane une géographie du « vice ».

Comment les *pulquerías* sont-elles implantées dans le territoire urbain ? Dans quelle mesure l'étude à différentes échelles de ces lieux de mauvaise vie nous aide-t-elle à la compréhension de ce qu'est un « espace policé »⁷ dans les villes de l'empire espagnol au temps des Lumières ?

Pour répondre à ces questions, nous nous appuyerons essentiellement sur les documents cartographiques de l'époque que nous mettrons en relation avec l'épaisse littérature de la réglementation urbaine.

À L'ÉCHELLE MICRO : LA VIEILLE *PULQUERÍA* DU PONT DE SOLANO

Le plan à grande échelle de la vieille *pulquería* du pont de Solano et de son quartier est un document unique. Il fut dessiné en 1782 par l'arpenteur royal Francisco Antonio Guerrero y Torres, officier géomètre du Palais royal. Il était destiné à la reconnaissance du juge superintendant du pulque, don Miguel de la Paez de la Cadena. Le plan est accompagné d'une présentation, d'une échelle, ainsi que d'une légende organisée en ordre alphabétique.

La présentation stipule que la vieille *pulquería* du pont de Solano appartenait alors à doña María Fadena de Medrano. Le débit est localisé par rapport aux rues qui l'encadrent et aux églises qui l'environnent : celle de Santa Cruz à plus de 300 mètres à l'est et la Santísima, distante de 160 mètres au nord. La légende précise qu'il se situe à proximité immédiate du canal de San Lázaro, artère de communication essentielle à l'approvisionnement de la ville. Ce sont des milliers de barques chargées de produits frais (et peut-être les tonneaux de pulque destinés à la vieille *pulquería* du pont de Solano) qui y transitent chaque jour. En amont, le canal conduit à travers la marge orientale de la ville, à l'hôpital de San Lázaro et à ses parages immédiats, la léproserie et le bûcher, avant de passer par la guérite d'octroi où les officiers des douanes prélèvent les taxes sur les marchandises entrant dans la capitale ; puis, glissant le long des prés communaux (*ejidos*) de San Lázaro, la voie débouche sur les marécages de la lagune de Texcoco, autour desquels s'égrènent de gros bourgs indiens. En aval, le canal décrit une courbe avant de rejoindre le canal royal qui tire droit, sur la *Plaza Mayor*, au cœur de la royale et noblissime Ville de Mexico⁸.

La *pulquería* du pont de Solano se trouve précisément à six blocs à l'est du Palais royal, c'est-à-dire dans l'une des zones péricentrales de la ville. Elle se compose de plusieurs éléments dont on peut évaluer la taille, grâce à l'échelle fournie. Le local proprement dit (le *jaca*) se présente, conformément à la loi de 1672⁹, comme une structure ouverte sur l'extérieur par ses trois côtés et protégée de la pluie et du soleil par un toit parfois en chaume. Elle est seulement accolée à un mur du côté nord et mesure une vingtaine de mètres de long sur huit mètres de large. Nous devinons, en son centre, le comptoir où étaient servis les clients qui, conformément à la même loi, devaient se tenir debout :

« Ygnografía plana, que demuestra la forma en que esta situada la Pulquería antigua del puente de Solano, perteneciente á Doña María Fadena de Medrano, las calles que la circundan: las Yglesias que se hallan mas inmediatas son la de la Santísima que está al rumbo del norte a espaldas de la calle de las Moscas que dista 200 varas, y la parroquial de Santa Cruz al oriente que dista 400 varas con todas las circunstancias y dimensiones, rumbos, y piezas que la componen como se vé del abecedario

que lo explica: para que sobre todo recahiga el reconocimiento, vista de ojos, calificación del Señor Juez Superintendente del Ramo de Pulques Don Miguel de la Paez de la Cadena: delineado por el Maestro mayor de el Real Palacio Vic. Agrimensor de tierras, Minas y Aguas. Veedor del Normo Arte de Arquitectura »

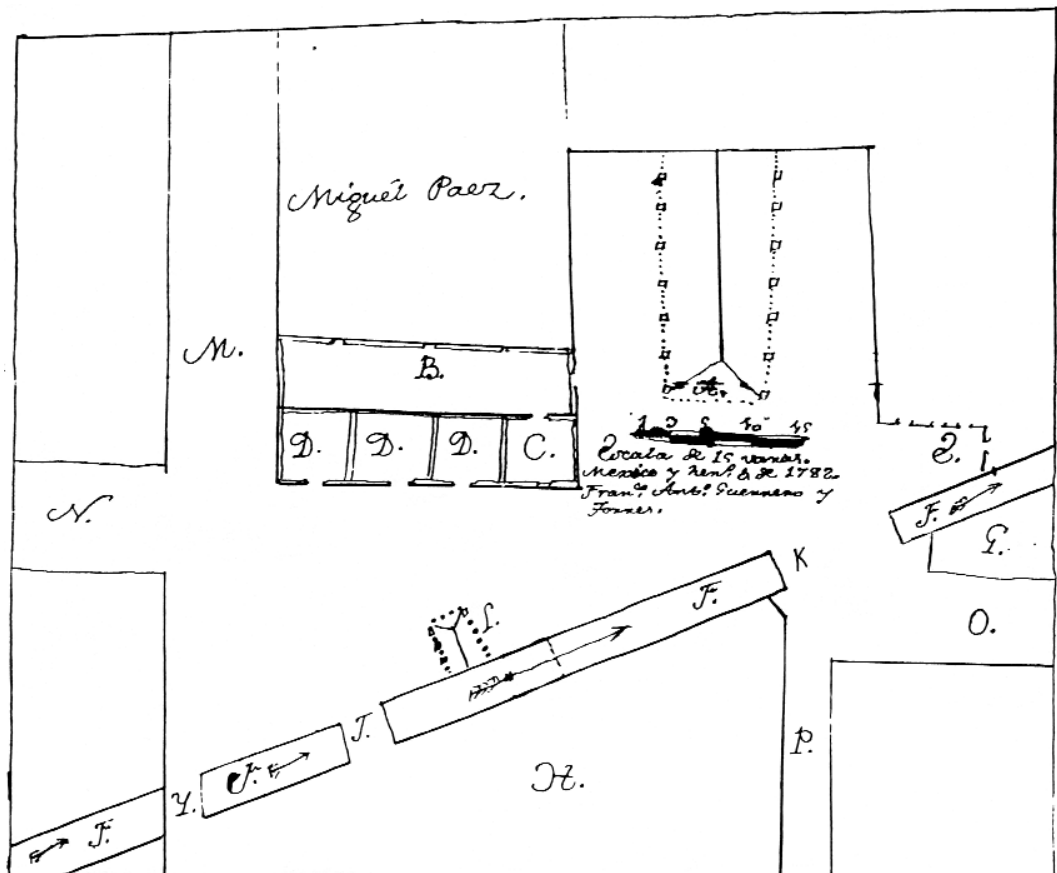
Ses dépendances sont constituées d'une boutique (*bodega*), d'une surface d'environ 100 m² servant à stocker les tonneaux de pulque ordinaire ainsi que les jarres de pulque fin, d'une pièce de petite taille accessible de la boutique, pour entreposer les chopes en bois dans lesquelles était servie la « divine » boisson et enfin, de trois officines – probablement les bureaux du percepteur, Miguel de la Paez, qui habitait tout juste derrière la boutique¹⁰.

Signalons enfin la présence à quelques mètres du débit d'un comptoir (*banco de Herradón*) qui pouvait être un étal marchand semi-fixe peut-être destiné à la vente de nourriture (il apparaît sur le plan en pointillé). En effet, la *pulquería* est un débit de boisson relativement grand qui pouvait accueillir une clientèle nombreuse, probablement plusieurs centaines chaque jour, ce qui favorisait le développement d'autres activités de vente. Elle était située sur une petite place, de sorte que les passants des rues de Santa Cruz et de Machinguepa pouvaient apercevoir ce qu'il s'y passait. Les dépendances – fermées aux regards extérieurs – jouaient à cet égard le rôle de refuge ou de cachette pour la consommation de boissons interdites, pour les prostituées, ou pour le dépôt d'éventuels objets laissés en gage¹¹.

On retrouve la *pulquería* du pont de Solano dans un rapport de 1751 dans lequel l'administrateur général du pulque, don Sebastián López de Ortuño, recense les 44 débits de boissons de la ville¹². Elle appartient alors à don Juan de Bustamante qui en possède deux autres, celle située au pont de la Leña (à un bloc au sud du pont de Solano) et celle, plus

Légende

- A. Jacal de dicha *pulquería*
- B. Bodega de finas
- C. Cuarto de cagetes
- D. Tres asesorías
- E. Rinconada
- F. Acequia de San Lázaro
- G. Casa del Atau
- H. Casa de Herrería
- I. Puente del callejón de Solano
- J. Puente del Herrero
- K. Puente de Solano
- L. Banco de Herradón
- M. Calle de las Moscas
- N. Calle de Machinguepa
- O. Calle de Santa Cruz
- P. Callejón de Solano



Plan 1 - La vieille pulquería du pont de Solano.

Source : Archives Générales des Indes (AGI), México, *Mapas y Planos*, 367.

éloignée, de la rue de Regina. Le propriétaire de ces trois locaux devint lui-même, par la suite, administrateur du pulque de 1764 à 1769 pour la zone des Siete Segregados puis, de 1778 à 1783 à Tacuba, ce qui montre à quel point ce commerce de boissons était rentable¹³. James Gabriel Haslip signale de son côté que la *pulquería* du comte de Jala rapportait en 1784 près de 13 000 pesos de bénéfices !

Si en 1782 le propriétaire des trois *pulquerías* n'est plus le même, c'est peut-être aussi parce que le mode de perception des impôts sur le pulque a changé puisque, depuis 1768, l'affermage de l'impôt a cessé, cette tâche revenant directement aux officiers royaux de l'*hacienda* royale.

Quoi qu'il en soit, la vieille *pulquería* du pont de Solano présente un cas exemplaire de panoptisme. En obligeant les clients à consommer debout dans un débit ouvert aux quatre vents, la surveillance et la répression des délits par les autorités pouvaient plus facilement s'exercer à l'échelle de la place. Reste à savoir si les agents de police et les rondes étaient suffisamment nombreux pour la bonne application des ordonnances, ce dont on peut douter. La *pulquería* du pont de Solano constituait-elle alors un cas unique (en raison de la proximité du bureau du superintendant du pulque) ou bien, comme l'exigeait la loi, les *pulquerías* de la ville étaient-elles toutes construites sur le même modèle¹⁴ ? Étaient-elles toutes localisées sur de petites places comme celle du pont de Solano ?

À L'ÉCHELLE « MESO » : L'IMPLANTATION DES *PULQUERÍAS* DANS LES QUARTIERS

Les deux plans géométriques des quartiers mineurs numéros 29 et 30 nous permettent d'élargir le cadre d'analyse. Ils ont été tracés en 1811, c'est-à-dire à un moment clé de l'histoire de la Nouvelle-Espagne : la rébellion armée d'Hidalgo se rapprochait peu à peu de la capitale et les autorités chargées de gérer la ville de Mexico décidèrent alors de renforcer la surveillance policière des lieux de mauvaise vie¹⁵. Ces documents doivent toutefois être replacés dans le contexte plus large d'un quadrillage policier de la ville qui avait pris naissance un siècle auparavant.

Les projets de division de la ville en quartiers se multiplièrent au cours du XVIII^e siècle pour aboutir finalement en 1782 au découpage administratif de la capitale en huit quartiers majeurs¹⁶. Ce nouveau partage de l'espace avait pour but de faciliter le nettoyage des rues et leur éclairage, d'organiser de manière rationnelle les rondes nocturnes, de lutter contre la délinquance et de faciliter le contrôle sur les *pulquerías*. Chaque quartier majeur, subdivisé en quatre quartiers mineurs, était placé sous l'autorité d'un *alcalde mayor* qui centralisait les informations relatives aux défauts de police (*defectos de policía*). En effet, les rapports de police étaient rédigés par le juge de quartier (*comisario de barrio*) qui recevait ses informations des *serenos* chargés des rondes nocturnes mais également directement du voisinage. Ces rapports étaient ensuite examinés et traités par la Junte de police et l'Audience, ce qui montre que le quadrillage policier servait de support à la circulation d'informations qui remontaient les différents niveaux administratifs.

Les quartiers numéros 29 et 30, accolés l'un à l'autre, étaient situés au sud-ouest de la ville, donc en position péricentrale puisque dans le plan du quartier numéro 30 nous pouvons voir la limite fiscale de la ville (voir numéro 17 de la légende : guérite de la Piedad à proximité du pont de la Acequia Real). Ils étaient tous deux sous l'autorité du marquis de Santa Cruz de Inguanzo, probablement *alcalde mayor* du huitième quartier majeur et commanditaire de ces plans. Une fois tracés, ces documents ont été remis à l'Audience. D'une rare précision, ils attestent des progrès d'une cartographie scientifique. En effet, l'échelle et l'orientation sont spécifiées, les couleurs permettent d'identifier plus facilement les espaces verts, les églises et les limites des édifices, une légende recense les éléments marquants. Les *pulquerías* apparaissent naturellement dans ces listes.

quartiers aurait été élaborée à partir de la localisation des *pulquerías*, les débits de pulque servant alors de point d'ancrage pour l'élaboration du nouveau quadrillage policier¹⁸.

Pour valider cette hypothèse, il est nécessaire de changer à nouveau d'échelle afin d'analyser systématiquement la distribution spatiale des débits de boissons dans la ville de Mexico.

À L'ÉCHELLE « MACRO » : LES *PULQUERÍAS* DANS LA VILLE

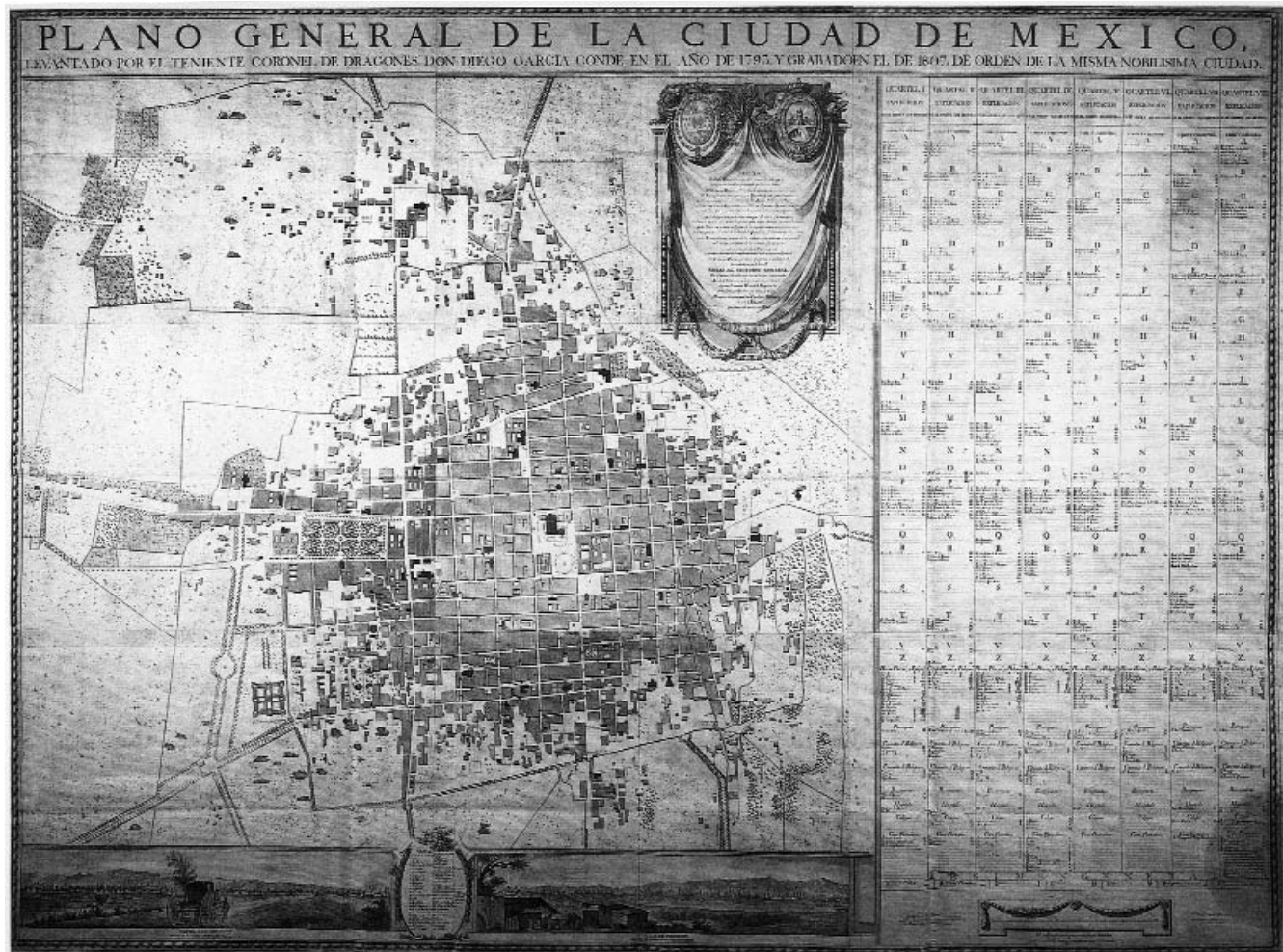
Deux types de documents peuvent nous guider : les plans à petite échelle qui précisait l'emplacement – à partir du milieu du xviii^e siècle et de manière systématique – des débits de pulque, et les recensements ordonnés par les vice-rois bourboniens, tels ceux de 1756 et de 1790.

La méthode ici utilisée n'est pas de faire varier l'échelle spatiale mais plutôt l'échelle temporelle, afin d'étudier l'évolution de la distribution spatiale des débits de boissons.

Cette carte a été tracée par le lieutenant colonel des Dragons de la ville de Mexico en 1793 et gravée en 1807 par J. Joaquín Fabre¹⁹. Plan d'u ne grande précision, elle est une œuvre majeure de la cartographie néo-classique (École de San Carlos). Commandée par le vice-roi Revillagigedo, elle resta, jusqu'au milieu du xix^e siècle, un modèle pour d'autres séries de cartes.

Plan 4 - "Plano General de la Ciudad de México levantado por el Teniente Coronel de Dragones Don Diego García Conde en el año de 1793 y grabado en 1807, de orden de la misma nobilísima Ciudad"

Source: Museo Nacional de Historia, México.



Très détaillée et organisée de manière alphabétique, la légende recense les *pulquerías* à la lettre « Z : *Plazas, Plazuelas y Pulquerías* » ce qui confirme que tous les débits de pulque légaux se situaient bien sur de petites places. Néanmoins, dans un cartouche explicatif, une note précise que « toutes les places qui ont des *pulquerías* apparaissent dans l'explication avec la lettre P ». La répartition des débits vient ainsi de cette manière (tableau 1).

Les débits de pulque étaient globalement bien distribués entre les huit quartiers majeurs (à l'exception du quartier numéro 6) ce qui confirme en partie l'hypothèse de J.J. Hernández Palomo. Il s'agit désormais de voir de quelle manière elles étaient localisées au sein de l'espace urbain entre le milieu et la fin du XVIII^e siècle.

L'analyse de ces deux cartes livre un double enseignement. Premièrement, les *pulquerías* ont toutes une localisation périphérique. Elles étaient, pour la majorité d'entre elles, situées au sein de l'espace urbanisé mais à l'extérieur de la *traza* redéfinie en 1692²¹. Elles se trouvaient donc dans la zone péricentrale de la ville. Deuxièmement, cette localisation aux marges de l'agglomération (*mancha*) se vérifie aussi bien en 1756 qu'en 1790 ce qui témoigne d'une grande stabilité des débits de pulque (plans 5 et 6).

Si l'on réduit la focale en changeant à nouveau l'échelon d'observation, on peut s'intéresser de plus près à un quartier (majeur numéro 7, situé au nord-est), celui précisément où se trouvait la *pulquería* du pont de Solano. Entre les deux dates, la géographie des débits de pulque n'a pas bougé. Nous retrouvons aux mêmes endroits les trois mêmes *pulquerías* : celle du pont de Solano, celle de la place de Mixcalco et la *pulquería* Juanico, toutes trois espacées de deux blocs du nord au sud. Les propriétaires ont changé mais le nom des établissements a été conservé et correspond souvent au lieu précis de la place ou de la rue où le local était situé, parfois au nom du premier propriétaire, plus rarement à des images davantage évocatrices (les *Cantaritos* ou l'*Órgano*...). Toujours est-il que par sa longévité, la *pulquería* était un élément essentiel du quartier, elle faisait partie du paysage urbain au même titre que les églises.

Comment expliquer et interpréter cette localisation périphérique ? Avant le milieu du XVII^e siècle, la vente du pulque était une activité typiquement indigène. Ce sont les Indiens qui cultivaient alors l'agave, préparaient et vendaient donc le pulque²². Les débits étaient par conséquent traditionnellement situés à l'extérieur de la *traza* selon la vieille séparation des deux républiques ; parallèlement le vin, réservé aux Espagnols, devait être vendu dans les *vinaterías*

Tableau 1 - Répartition par quartier des débits de pulque en 1790.

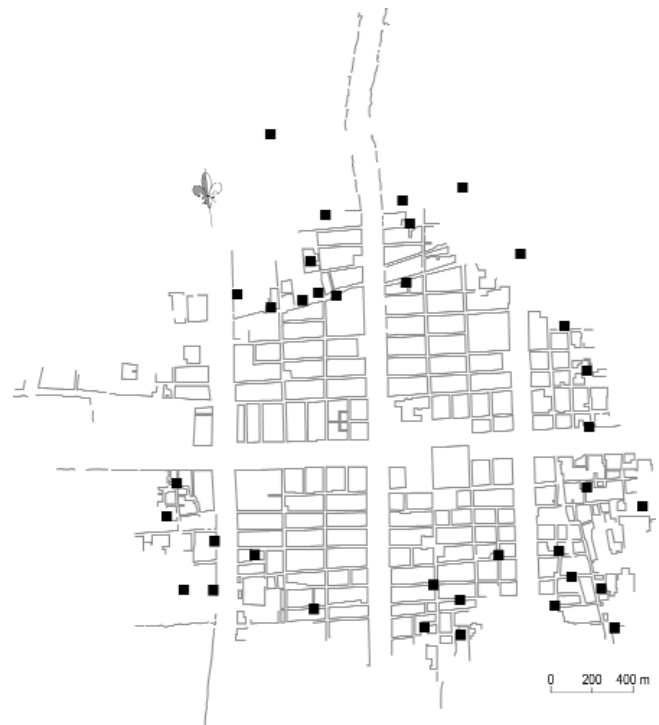
Source : auteur, d'après le recensement de la légende du plan précédent.

Numéro du quartier majeur	Nombre de pulquerías recensées	Nom des pulquerías
1	8	Del Águila, de la Biznaga, de la Bola, del Jardín, de las Papas, del Recreo, de Sancho Panza, de San Martín
2	2	De la Puente Quebrada, del Tornito
3	5	Del Árbol, de la Florida, de las Gallas, de la Garrapata, de Puesto Nuevo
4	4	De Tenexpa, de la Granaditas, de Celaya, del Tepozán
5	7	De la Florida, de los Pelos, de Jamaica, de Pacheco, de la Alamedita, de la pulquería de Palacio, de la Orilla
6	0 ²⁰	
7	4	De los Cantaritos, de Juanico, de Mixcalco, de Solano
8	5	Del Agua Escondida, de los Camarones, del Puente del Santísimo, de Coajomulco, de Tumbaburros

situées, elles, à l'intérieur de la *traza*²³. Par la suite, dans la deuxième moitié du xvii^e siècle, puis au xviii^e, lorsque le commerce et la vente du pulque devinrent le monopole de la Couronne, la répartition périphérique fut conservée pour des raisons culturelles et policières. Selon cette hypothèse, la répartition des débits de boissons légaux dans la ville de Mexico au siècle des Lumières rend compte d'espaces culturellement différenciés. Qui plus est, elle met l'accent sur une situation paradoxale : alors que les autorités étaient incapables de faire respecter les différentes ordonnances stipulant que les Indiens devaient vivre à l'extérieur de la *traza*, les *pulquerías* légales, à l'inverse (bien qu'elles soient devenues des commerces aux mains des Espagnols), étaient et restaient spatialement « ségréguées », au moins jusqu'au début du xix^e siècle²⁴. Cette exclusion des débits de pulque de la *traza* témoigne également du fonctionnement – sélectif – d'un espace policé.

Allons plus loin. Les recensements des *pulquerías* de 1756 et 1793 s'inséraient dans le cadre de la politique des *cuarteles*. En 1756, le projet de division de la ville en sept quartiers, que fit la Salle du crime de l'Audience royale, pour prévenir les délits et punir les délinquants, le 7 août 1756²⁵, il était inspiré d'un vieux projet daté de 1720²⁶. Dans le document de 1756, après description minutieuse des limites des sept quartiers dont le contrôle était strictement réparti entre les juges de l'Audience, la liste des 34 *pulquerías* fut dressée sur le même modèle, chaque juge ayant à charge la surveillance de quatre d'entre elles²⁷. Ils devaient lutter contre les délits en organisant des rondes de nuits, « étouffer les crimes et mettre fin au relâchement des coutumes²⁸ ».

En 1790, le recensement commandé par Revillagigedo se fit sur la base de la division des quartiers devenue effective à partir de 1782. Les 35 *pulquerías* étaient réparties entre les huit quartiers majeurs qui couvraient désormais l'ensemble de l'espace urbanisé y compris la périphérie, les faubourgs indiens – *parcialidades* de San Juan au sud et de Santiago au nord – étant absorbés par le nouveau quadrillage policier. Les commissaires des quartiers majeurs devaient habiter au sein de leur juridiction²⁹, mais ils n'étaient plus seuls responsables de la surveillance des *pulquerías* puisqu'ils étaient désormais secondés dans leurs tâches par les commissaires des quartiers mineurs, nommés par règlement du 6 novembre 1782 signé de la main de l'auditeur et conseiller du vice-roi Bucareli, Baltasar Ladrón de Guevara³⁰.



Plans 5 et 6 - la répartition des débits de pulque en 1756 et en 1790.

Source : auteur, à partir des recensements effectués aux mêmes dates

En somme, les *pulquerías* étaient non seulement l'objet d'un contrôle policier qui se faisait de manière de plus en plus resserrée à mesure que le siècle se terminait, mais elles servaient aussi de support à la mise en place de la politique de quadrillage de la ville (*cuarteles*). L'originalité de cette politique policière – qui prit naissance au milieu du XVIII^e siècle, se concrétisa à partir de 1782, puis s'enracina à la fin du siècle – provient de la mise en place d'un contrôle territorialisé avec des agents de surveillance aux compétences bien définies, emboîtées et complémentaires selon la taille de la juridiction (*alcaldes de cuarteles mayores / alcaldes de cuarteles menores*).

LIMITES DES SOURCES CARTOGRAPHIQUES ET NOUVELLES PISTES DE RECHERCHE

Les documents utilisés (plans et recensements) à l'appui de cette géographie du « vice » présentent certaines limites. Ils ne recensent ni les *vinaterías*, ni les débits illégaux dont on sait pourtant qu'ils étaient nombreux. Les buvettes clandestines qui échappaient au « regard cartographique » des autorités – parce que par définition, elles étaient cachées, mobiles et mouvantes – doivent donc être étudiées à la lumière d'autres sources.³¹

Les documents iconographiques comme les peintures de castes ou les gravures reproduisant les places montrent que les débits de pulque pouvaient prendre la forme de petits étals (*jacales*) situés sur la place centrale (Plaza Mayor)³² ou dans les quartiers périphériques, en particulier au delà des guérites d'octroi, limite fiscale de la ville à partir de laquelle était taxé le pulque produit à l'extérieur.

Appartenant à une série de peintures de castes du dernier quart du XVIII^e siècle, un tableau présente une famille métisse qui se dédie à la vente ambulante de pulque³³. En bas à droite de l'image, on voit un tonneau sur lequel se trouvent des bols prêts à être distribués ; à gauche de l'image et se détachant sur un paysage de marais, le père de famille se prépare à apporter le pulque aux consommateurs du voisinage. Grâce à l'arrière-plan, nous pouvons localiser ce débit clandestin dans les marges méridionales ou orientales de la ville puisque cette zone, malgré les efforts d'assainissement, restait marécageuse.

Aussi pourrions-nous formuler l'hypothèse selon laquelle les débits clandestins se sont multipliés à l'extérieur de l'octroi à cause de l'augmentation des taxes sur le pulque³⁴. Cette hypothèse d'une prolifération des débits clandestins est confirmée par d'autres sources³⁵ ainsi que par des situations identiques dans d'autres villes à la même époque³⁶. Cependant elle ne contredit pas ce que nous disions auparavant sur la volonté des autorités de maintenir à distance du centre les grandes *pulquerías* ; mais elle révèle au contraire les stratégies d'évitement mises en pratique par les acteurs à l'échelle « micro ». Dans le cadre des quartiers, on peut se demander comment était effectué le contrôle de ces activités interlopes alors qu'elles étaient mobiles et que les agents de la surveillance (commissaires) étaient limités dans leur exercice au seul périmètre du quartier dont ils avaient la responsabilité.

Il resterait à étudier les rapports entre les propriétaires de *pulquerías* (souvent des personnages de haut rang) et les vendeurs illégaux. On imagine les relations tendues voire conflictuelles du fait de la concurrence générée par les buvettes. Ces propriétaires avaient-ils recours aux commissaires de quartiers³⁷ et à leurs agents de surveillance pour lutter contre les buvettes clandestines ou préféraient-ils s'en remettre, de manière plus radicale, à la milice des *pulqueros*³⁸ ? Seule une étude à une échelle plus fine des acteurs de la vente du pulque peut nous permettre d'y répondre.

En définitive, appliqué à la localisation des débits de boisson dans la ville de Mexico à l'époque des Lumières, le changement d'échelle nous a non seulement permis de comprendre la distribution des *pulquerías* dans la ville coloniale mais aussi de constater qu'en faisant varier les échelons d'observation, la nature de l'objet étudié se modifiait d'elle-même : si l'échelle

« micro » nous a conduit à étudier le débit comme une architecture, l'échelle « méso » nous a renvoyé aux thématiques du quartier et aux limites internes de la ville alors que l'échelle « macro » nous a poussé jusqu'aux marges de la ville et à ses limites culturelles (*traza*) et matérielles (octroi).

Plus loin, les logiques qui commandent la gestion d'un territoire font apparaître aux deux extrêmes du spectre scalaire un « choc d'échelles » : les logiques de l'échelle impériale étaient avant tout d'ordre économique puisqu'il s'agissait de prélever le plus possible de taxes – sans toutefois mettre en péril la colonie – dans le but avoué de financer les dépenses occasionnées par les guerres contre les autres puissances coloniales ; en revanche, les logiques de l'échelle locale (celles de la ville) étaient d'ordre politique au sens premier du terme *polis*, c'est-à-dire de veiller au bon gouvernement de la ville en luttant contre les désordres générés par la consommation d'alcool. Par conséquent, l'échelle « micro » est bien l'échelon où se cristallisent ces intérêts contradictoires. C'est l'échelle du conflit entre, d'une part les représentants de la Couronne qui cherchaient à percevoir les taxes sur le pulque – et donc à encourager sa consommation – et d'autre part, les acteurs de la municipalité (la Junte de police, les commissaires de quartier et les gardes) qui avaient la charge de la police au quotidien.

Par ailleurs, cette géographie du « vice » nous a fourni des enseignements multiples sur le fonctionnement d'un espace policé à l'époque des Lumières, espace marqué et reconnu par les autorités. Les *pulquerías*, paradigme du lieu de mauvaise vie, étaient systématiquement recensées dans les plans de la ville et à des échelles diverses. Elles étaient l'objet d'une abondante réglementation enregistrée par le fisc, identifiée dans leur localisation et par le nom de leur propriétaire.

À l'échelle de la ville, l'espace policé est un espace quadrillé (division en quartiers de 1782), borné et délimité à l'extérieur par une barrière fiscale. Ensuite, il fonctionnait de manière sélective, le centre étant réservé à la vente de la boisson noble et espagnole (le vin), la vente du pulque, boisson populaire d'origine indigène, étant pour sa part, officiellement repoussée en zone péricentrale.

À l'échelle du quartier, l'espace policé est un espace placé sous la surveillance directe (mais pas toujours effective...) d'agents territoriaux. Il ne pouvait fonctionner que si cet espace était approprié par les représentants de l'ordre public qui remplissaient des obligations de surveillance et d'information. Le quartier fonctionnait comme un cadre à l'intérieur duquel s'exerçaient les visites des commissaires.

Enfin, à l'échelle de la place et du lieu de vente, l'espace policé se présente comme offert aux regards extérieurs. Officiellement ouverte aux quatre vents, la *pulquería* devait, dans son architecture même, être un espace transparent, utopie panoptique des Lumières.

Il faudrait désormais, à partir de ces jeux d'échelle, pouvoir élargir l'analyse des pratiques policières à d'autres illégalismes comme les bains de vapeur (*temazcales*), la prostitution, les tripiots et les combats d'animaux.

NOTES

- 1 Il faut attendre 1989, date de la traduction française de l'ouvrage de Giovanni Levi – *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du xvi^e siècle*, Paris, Gallimard, 1989 – pour que les historiens français prennent réellement en compte ces changements d'échelle.
- 2 Introduction de J. Revel dans *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, sous la direction de J. Revel, Paris, Gallimard, Le Seuil, 1996, p. 9.
- 3 C'est à l'échelle mondiale qu'il faut replacer l'histoire du Mexique. Sur ce point, voir Serge Gruzinski, *Les quatre parties du monde. Histoire d'une mondialisation*, Paris, Éditions de La Martinière, 2004, 479 pp.
- 4 Le pulque est une boisson fermentée à base d'agave d'origine préhispanique ; cette boisson populaire était également consommée par certains espagnols au xviii^e siècle.
- 5 Voir le point de vue d'Hipólito Villarroel, réformateur éclairé de la fin du xviii^e siècle :
« Chaque *pulquería* est un laboratoire où se forgent les adultères, les concubinages, les entraves, les mauvais coups, les vols, les homicides, les loteries, les blessures et autres délits qui donnent matière aux juges et spécialement au tribunal de la Acordada » (traduction), In *Enfermedades políticas que padece la capital de esta Nueva España*, Mexico, Cien Éd., 1994, p. 199.

- 6 C'est ainsi que Carlos de Sigüenza y Góngora, dans une lettre datée du 5 juillet, s'adresse au roi : « [...] y los mismos indios *avecindados casi en todas las más casas de los españoles, y lo más ponderable, en la misma plaza, en ranchos estables que allí tenían, y en las pulquerías donde se contaban por centenares, los que de día y de noche las frecuentaban, fueron los que ejecutaron el estrago que tenemos hoy a la vista, para llorarlo siempre.* », *Boletín general de la Nación*, México, vol. ix, n° 1, 1938, p. 7. Pour plus de détails, voir Natalia Silvia Prada, "Estrategias culturales en el tumulto de 1692 en la ciudad de México: aportes para la reconstrucción de la historia de la cultura política antigua", *Historia Mexicana*, vol. iii, n° 1, juillet-septembre 2003, pp. 5-64. Pour une étude fine de la répression de la révolte, voir Thomas Calvo, "Soberano, plebe y cadalso bajo una misma luz en Nueva España", article sous presse.
- 7 Pour une mise au point de cette notion, voir Vincent Millot (coord.), numéro spécial sur la police, *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 50-1, janvier-mars 2003.
- 8 Je m'appuie pour cette description sur certains passages de Serge Gruzinski, *Histoire de Mexico*, Paris, Fayard, 1996, d'une carte du réseau des canaux et d'une source directe, les plans des limites fiscales de la douane en 1777.
- 9 Archives générales de la Nation (AGN), Bandos, dossier 17, f. 32, 1671.
- 10 Cette localisation surprenante semble directement s'expliquer par une décision du vice-roi, José de Gálvez, soumise à l'approbation du roi, le 18 mars 1778. Reprise dans la division des quartiers de 1782, elle exige que les juges vivent au sein de leur juridiction.
- 11 Ces informations sont tirées des dossiers examinés aux archives des Indes. Voir en particulier le "Testimonio a la letra fulminada contra Manuel Calderas, dueño de *pulquería* en esta ciudad por bender en ella contra ordenanza", AGI, Audiencia de México, 766, 13 folios.
- 12 AGN, Ramo civil, 1 496, f. 191, 192.
- 13 Pour des informations sur les personnes en rapport avec le pulque voir l'index utile dressé par José Jesús Hernández Palomo dans son étude sur la rente du pulque, pp. 452-470.
- 14 La description géographique de la ville de Mexico (1777) par Antonio de Ulloa nous fournit des éléments de réponse. Le commandant de la flotte des Indes affirme que toutes les *pulquerías* s'organisent autour d'un espace couvert mais ouvert et qu'elles sont situées dans les quartiers indigènes. "*Al modo que en las ciudades y poblaciones grandes hay tabernas públicas donde se vende el vino y van a beberlo la gente del común, allí hay pulquerías, que están en los barrios. Pero se distinguen de las tabernas, porque su disposición consiste en bodegas, donde en grandes vasijas tienen el pulque. Y contiguo a ellas un cubierto espacio de madera en donde se juntan los bebedores. Los indios e indias, después de haber vendido las cosas que llevan de sus lugares, van a beber. Lo que sucede, ordinariamente, desde las once del día en adelante. Y allí, sentados o tendidos, pasan mucha parte de la tarde. Algunos se embriagan por haberse excedido. La venta se hace por medios reales, en unas cazuelitas de barro hechas al intento. Esta bebida equivale a la chicha de maíz, tan usada en todo el Perú*", in Francisco de Solano, Antonio de Ulloa y la Nueva España. Descripción de una parte de Nueva España, México, UNAM., 1979, p. 113. Cependant, un rapport de 1778 vient en contradiction à cette information puisque à cette date seulement sept des 45 *pulquerías* remplissaient les conditions fixées par l'ordonnance de 1671. Voir "Informe sobre *pulquerías* y tabernas" in *Boletín del AGN*, t. xviii, n° 2, 1947, p. 211.
- 15 Voir le règlement de police de 1811 qui va jusqu'à créer des passeports pour les habitants de la ville, AGI, Audiencia de México, 1780.
- 16 Pour une mise au point sur la politique des *cuarteles*, voir Andrés Lira, « Les divisions de México aux xviii^e et xix^e siècles : de la ville des deux républiques à la ville républicaine », in Christian Topalov (dir.), *in Les divisions de la ville*, Paris, Édition des sciences de l'Homme, UNESCO, 2002, pp. 101-122.
- 17 Les études sur les forces de l'ordre à Mexico sont quasi inexistantes. Voir Jorge Nacif Mina, "Policía y seguridad pública en la ciudad de México, 1770-1848", en Regina Hernández Franyuti (coord.), *La ciudad de México en la primera mitad del siglo xix*, México, Instituto Mora, 1994, t. ii, pp. 9-50.
- 18 José de Jesús Hernández Palomo, "El pulque: usos indígenas y abusos criollos", à paraître.
- 19 Carte reproduite dans *Atlas de la ciudad de México*, Garza Gustavo (comp.), México, El Colegio de México, 2 vols., 1987.
- 20 Ce chiffre est probablement faux puisque le plan ne prend pas en compte la *pulquería* de la *plazuela* de Juan Carbonero.
- 21 La *traza* délimite, dès l'origine de la conquête, la ville des Espagnols. De forme carrée, elle a au départ une fonction militaire et policière. L'ordonnance du 10 juillet 1692 (suite à l'émeute du 8 juin) oblige une nouvelle fois les Indiens à résider dans leurs quartiers, à la périphérie, et interdit aux Espagnols d'accueillir ou de loger des Indiens à l'intérieur de la *traza*. Pour plus de détails, voir Edmundo O'Gorman, "Reflexiones sobre la distribución urbana colonial de la ciudad de México", *Boletín del Archivo General de la Nación*, México, vol. ix, n° 4, 1938, pp. 787-815.
- 22 Les ordonnances du vice-roi Luis de Velasco autorisent en 1608 qu'une vieille Indienne vende du pulque pour cent Indiens, limitent le nombre de vendeurs à 150, fixent le prix (un demi reau pour deux *quartillos*) et interdisent aux Espagnols, aux métis et aux castes de produire et de vendre le pulque.
- 23 "*Ordenanza de la traza de esta Ciudad, donde se ha de vender el vino. Don Diego Fernández de Córdoba [...] considerando el mucho daño que causa en los indios el venderles y darles vino de Castilla, con que se embriagan, resultándoles de ello muchas enfermedades, y algunas veces el llegar por esto a herirse y matarse, han proveído que entre los indios no haya tabernas ni se les vendiese el dicho vino de Castilla para los españoles y no más. [...] por tanto, por el presente ordeno y mando, que en el vender dicho vino y poner tabernas, se guarde la traza siguiente ...*", ordonnance du 17 août 1619, AGN, Reales Ordenanzas, t. iv, f. 5, n° 4.
- 24 Le commerce et la vente du pulque deviennent libres à partir de la promulgation de la Constitution de Cadix en 1812.
- 25 "Distribución de la ciudad en siete cuarteles que hizo la Sala del Crimen de la Real Audiencia para prevención de los delitos y castigo de los delincuentes, en siete de agosto de 1756", *Boletín del Archivo General de la Nación*, enero-marzo 1966, t. vii, n° 1, pp. 467-473.
- 26 "División de la ciudad de México en seis cuarteles, acordada por la Sala del Crimen de la real Audiencia en el año de 1720", *Ibid.*, p. 447-448.
- 27 "En cuya conformidad ordeno y mando se lleve a puro y debido efecto la división de cuarteles de la ciudad ya relacionada, y lo mismo la aquí ejecutada de los treinta y cuatro puestos de pulquerías y que, si a este número se aumentaren dos para completar el de treinta y seis, que se le acordó al asentista, se agreguen a los dos Alcaldes Ordinarios de primer y de segundo voto, en cuyo caso quedarán con igualdad en el número de cuatro puestos cada una de dicha nueve divisiones", *Ibid.*, p. 472.
- 28 "[...] cuando llama al delito el menor descuido de la vigilancia y puede esperarse que siguiendo el empeño de sus dedicaciones, de sus oportunas frecuentes rondas de noche y cuidado que impongan a sus comisarios, vivan inciertos siempre de seguridad los agresores y lleguen a sufocarse los crímenes y a extinguirse las relajaciones de costumbre que los producen.", *Ibid.*, p. 472.

- 29 “Los desórdenes y desarreglos de embriaguez, y aun mayores escándalos, en ofensa de Dios, del orden público y de la decencia, se cometen en las pulquerías de esa capital son tan públicos, que han llegado a noticia del Rey; cuya religiosa piedad no puede sufrírselos, y quiere que por medios más eficaces se corten, y si es posible se arranquen de raíz. A este fin manda Su Majestad que luego disponga Vuestra Excelencia que los Alcaldes de Corte y los Ordinarios vivan precisamente en sus respectivos cuarteles, y visiten con frecuencia las pulquerías, practicando cuantos juiciosos arbitrios les dicte su celo, para evitar en él las embriagueces y demás desórdenes.”, *Boletín del Archivo General de la Nación*, vol. x, janvier-mars 1969, n° 1., pp. 77-78.
- 30 “Como por lo regular el delincuente huye de la luz, es necesario que los alcaldes no aflojen en el trabajo de rondas de noche en sus cuarteles, antes si se esmeren, poniendo la mayor exactitud y tesón a fin de que se eviten, no sólo los delitos, sino lo de que da motivos a ellos, como son las músicas en las calles, la embriaguez y los juegos; a cuyo efecto, si hallaren que en las vinaterías, pulquerías, fondas, almuercerías, mesones, trucos y otros lugares públicos en el día, y especialmente en las noches, hay desórdenes, o no se observan los bandos de la Real Sala, y Superior Gobierno, promulgados tantas veces, para extirpar los abusos: y si se les denunciaren casas de tepacherías, u otras bebidas prohibidas, o de juegos de suerte y envite, procederán contra los transgresores, y contra los que se encontraren con armas prohibidas o anduvieren en horas extraordinarias de la noche, si fueren sospechosos de vagos y mal entretenidos, haciéndolos asegurar interin se averigua su oficio, estado y costumbres.”, *Ibid.*, pp. 96-97.
- 31 La question des débits de boisson clandestins pose plus globalement le problème de l'étude des « illégalismes » (Michel Foucault) à partir des sources officielles.
- 32 Voir le tableau anonyme intitulé « La salida en público del Marqués de Croix, virrey de la Nueva España, en su primera visita a la catedral » et daté de 1767 : au centre de la place, on peut voir un cabanon à l'intérieur duquel des clients sont en train de consommer la divine boisson. Ce tableau est actuellement visible au Musée national d'histoire (Mexico) et il est reproduit dans *Los pinceles de la historia de la patria criolla a la Nación Mexicana (1750-1860)*, México, Museo Nacional de Arte, Banamex, 2000.
- 33 Toile n° 10 d'une peinture de castes signée Andrés de Isla (1774) et intitulée « De Lobo y Negra, nace Chino », Museo de Américas, Madrid. Reproduction in María Concepción García Saiz, *Las Castas mexicanas. Un género pictórico americano*, Olivetti, México, 1989, p. 130.
- 34 En effet, les taxes sur le pulque ont été multipliées par deux entre 1767 et 1784. Voir Juan Pedro Viqueira Albán, *¿Relejados o reprimidos? Diversiones públicas en la ciudad de México durante el siglo de las Luces*, Mexico, FCE, 1987, p. 179.
- 35 En 1748, les autorités font interdire la vente du pulque dans les gargotes (Archivo Histórico de la Ciudad de México, 3 719, dossier 17) et en 1793, elles exigent que les débits de vente du pulque, situés à l'extérieur de la limite de l'octroi, soient fermés. En 1800, un édit interdit la vente du pulque dans tout autre lieu autre que les *pulquerías*. Pour une étude complète de la limite fiscale voir l'essentiel Guadalupe de la Torre Villalpando, *Los muros de agua. El resguardo de la Ciudad de México. Siglo XVIII*, México, INAH, 1999.
- 36 À Paris, l'enceinte des fermiers généraux (1785-1790) a été édifíée précisément pour lutter contre la fraude fiscale, ce qui n'a pas empêché la multiplication des tavernes à l'extérieur de l'enceinte. Pour plus de détails voir Daniel Roche, *Le peuple de Paris*, Paris, Aubier, 1981, en particulier le chapitre « Savoir consommer », pp. 131-164 ainsi que B. Rouleau, *Villages et faubourgs de l'ancien Paris*, Paris, Le Seuil, 1985.
- 37 Selon certains auteurs, les gérants des *pulquerías* (pulqueros) sont dans bien des cas eux-mêmes commissaires de quartier. Voir Arturo Soberón Mora et Miguel Ángel Vásquez Meléndez, “El consumo del pulque en la Ciudad de México (1750-1800)”, tesis de licenciatura, Facultad Filosofía y Letras, UNAM, 1992, p. 231.
- 38 Il existait en effet dans le cadre des régiments de commerce une milice bourgeoise constituée de *pulqueros*. AGI, Audiencia de México, 2466, dossier daté de 1782 et intitulé « prétention de la municipalité à lever un régiment d'infanterie et deux milices urbaines ».

BIBLIOGRAPHIE

- Calvo, Thomas 2005 - Soberano, plebe y cadalso bajo una misma luz en Nueva España. En Pilar Gonzalbo Aizpuru (coord.). *Historia de la vida cotidiana en México*: 287-322. El Colegio de México, FCE, México.
- Gueda, Virginia 1980 - México en 1812: control político y bebidas prohibidas. En *Estudios de Historia moderna y contemporánea de México*, 8: 24-55. UNAM, México.
- Fournier, Dominique 1991 - Les vicissitudes du divin au Mexique. L'évêque, le juge et le pulque. In Dominique Fournier y Salvatore D'Onofrio (éd.), *Le ferment divin*: 225-240. Édition de la Maison des sciences de l'Homme, Paris.
- Hernández Palomo, José Jesús 1979 - *La renta del pulque en Nueva-España, 1663-1810*. Escuela de Estudios Hispano-Americanos, csic, Sevilla.
- (por publicarse en 2005) - “El pulque: usos indígenas y abusos criollos”.
- Lira, Andrés 2002 - Les divisions de Mexico aux xviii^e et xix^e siècles : de la ville des deux républiques à la ville républicaine. In Christian Topalov (ed.). *Les divisions de la ville*. Édition des sciences de l'Homme, UNESCO, Paris.
- Marroquí, José María 1969 - *La ciudad de México*. 2^e edición facsimilar. Jesús Medina editores (I, II, III), México.
- Millot, Vincent (coord.) janvier-mars 2003 - Numéro spécial sur la police. *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 50-1. Paris.
- Nacif Mina, Jorge 1994 - Policía y seguridad pública en la ciudad de México, 1770-1848. En Regina Hernández Franyuti (coord.). *La ciudad de México en la primera mitad del siglo XIX (II)*: 9-52. Instituto Mora, México.
- O'Gorman, Edmundo 1938 - Reflexiones sobre la distribución urbana colonial de la ciudad de México. *Boletín del Archivo General de la Nación*, 9.4: 787-815. México.
- Roche, Daniel 1981 - *Le peuple de Paris*. Aubier, Paris, 489 pages.
- Soberón Mora, Arturo y Miguel Ángel Vásquez Meléndez 1992 - “El consumo del pulque en la Ciudad de México (1750-1800)”. Tesis de licenciatura. Facultad Filosofía y Letras, UNAM, México, 253 páginas.
- Torre Villalpando, Guadalupe de la 1999 - *Los muros de agua. El resguardo de la Ciudad de México. Siglo XVIII*. INAH, México, 152 páginas.
- Viqueira, Juan Pedro 1987 - *¿Relejados o reprimidos? Diversiones públicas en la ciudad de México durante el siglo de las Luces*. FCE, México, 295 páginas.